



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 29/2011
AU CONSEIL COMMUNAL**

Budget communal pour 2012

Vevey, le 3 novembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2012.

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'Intérieur, service des communes et des relations institutionnelles.

2. Résultats du projet de budget 2012

Comparé au budget 2011 et aux comptes de l'exercice 2010, le projet de budget 2012 laisse apparaître les résultats suivants :

	Projet de budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Différences par rapport au budget 2011	aux comptes 2010
Charges	139'478'300	135'717'800	123'051'660	3'760'500	16'426'640
Revenus	134'526'300	134'078'000	120'397'561	448'300	14'128'739
Déficit	4'952'000	1'639'800	2'654'099	3'312'200	2'297'901

Les montants indiqués pour le budget 2011 correspondent à ceux votés par le Conseil communal le 9 décembre 2010, augmentés des crédits supplémentaires accordés, soit un montant total de CHF 590'700.— (préavis n^{os} 4/2011, 7/2011, 10/2011, 12/2011 et 25/2011).

Le déficit prévisionnel de CHF 4'952'000.— représente le 3.55% des charges totales du projet de budget 2012, contre 1.21% pour 2010.

L'augmentation des charges par rapport au budget 2011 est essentiellement due aux incidences financières de la péréquation intercommunale et de la facture sociale (voir le tableau de l'évolution de ces deux éléments pour la période 2006-2012 qui est annexé au présent préavis).

L'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement atteint le montant de CHF 1'453'900.—. Le détail de l'évolution de l'autofinancement pour la période 2004 à 2012 est donné en annexe du présent préavis.

L'examen de ce tableau permet de constater que :

- l'autofinancement moyen pour la période 2004 – 2012 s'élève à CHF 9'320'119.— ;
- l'écart moyen pour la période 2004 – 2010, entre l'autofinancement prévu au budget et l'autofinancement réel dégagé par les comptes, s'élève à CHF 7'847'539.— ;

- l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement accuse une dégradation à partir de l'exercice 2010.

Il convient de rappeler que les importants autofinancements réalisés en 2005 et 2008 sont dus, en particulier, à des produits exceptionnels (20 millions de francs) suite à la vente des actions CVE et SEVM et l'encaissement de l'indemnité pour compensation des avantages perdus en raison de la résiliation de la convention du 21 décembre 1988 entre Romande Energie et les communes du district.

On constate que les résultats du projet de budget 2012 sont moins favorables que ceux du budget 2011 en raison principalement de l'augmentation du coût de la péréquation financière et de la facture sociale et d'une réduction du correctif rétroactif de la péréquation en faveur de notre Commune (CHF 750'000.— au lieu de CHF 3'500'000.—).

Le budget 2011 prend en compte notamment les éléments suivants :

- Recettes fiscales : taux communal fixé à 73, après la bascule de 2 points, conformément à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 adopté au Conseil communal dans sa séance du 6 octobre 2011 ;
- Indexation des traitements au 1^{er} janvier 2012 : l'indice des prix du mois de septembre 2011 est de 103.9 contre 104.2 en novembre 2010 (base de référence). Aussi, il est prévue une faible indexation des traitements 2012 de 0.2% au maximum ;
- Effectif du personnel arrêté à 361,47 postes (EPT), soit 3.7 postes de moins que le budget 2011. Le détail de l'évolution de l'effectif du personnel figure dans un tableau annexé au présent préavis.
- Amortissement des nouveaux crédits d'investissement votés jusqu'à 6 octobre 2011 ;
- Péréquation financière intercommunale et facture sociale : selon éléments chiffrés communiqués par le canton dans le cadre du nouveau système qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ;
- A l'instar de 2011, le projet de budget 2012 comprend un prélèvement à hauteur de deux millions de francs sur le Fonds de compensation des avantages perdus suite à la vente des actions SEVM et le rachat du VMCV ;
- Participation de notre Commune au financement de la nouvelle organisation policière (mesures générales de police) conformément à la loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise à hauteur d'un montant de CHF 1'120'000.—, réduisant ainsi le « bénéfice » de la bascule des deux points d'impôts de CHF 1'632'000.— ;
- La prise en charge du déficit des nouveaux parcours des lignes nos 202, 211 et 212 du VMCV (voir la communication n° C 41/2011).

3. Modifications apportées à la classification administrative

Par rapport au budget 2011, le projet de budget 2012 enregistre les modifications suivantes, en ce qui concerne la classification administrative (centres budgétaires) :

Administration générale

Les chapitres 155 – Développement durable/Agenda 21 local et 156 – Plan de mobilité douce sont transférés sous la Direction de l'architecture et des infrastructures (DAI).

Architecture et infrastructures

Création du nouveau centre budgétaire 305 – Office du développement durable, avec les sous-chapitres suivants :

- 3051 – Administration
- 3052 – Agenda 21
- 3503 – Energie
- 3054 – Plan de mobilité.

Affaires sociales et familiales

Ouverture du nouveau centre budgétaire 707 : RAS Riviera – Fonctionnement du Comité de direction.

4. Péréquation financière intercommunale et facture sociale

Il est utile de rappeler, qu'en date du 15 juin 2010, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les modalités du nouveau système péréquatif peuvent être résumées comme suit.

Péréquation financière intercommunale

La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement, sur les bases suivantes :

- Couche population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes et sur la base d'un barème qui va de CHF 100.— à CHF 1'050.—. Pour Vevey, le montant reçu à ce titre s'élève à **CHF 13'135'200.—** (base = 18'224 habitants) inscrit sous compte n° 200.4529.
- Couche de solidarité : compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale. Notre Commune n'est pas touchée par cette mesure.
- Couche liée aux dépenses thématiques : maintien du système actuel pour les dépenses des routes, transports et forêts, avec les mêmes seuils et modalités techniques de répartition. Son plafond est de 4 points d'impôts au maximum et le remboursement ne peut dépasser les 75% de ce qui dépasse 8 points d'impôts pour les routes et transports et 1 point pour les forêts. Notre Commune recevra à ce titre un montant de **CHF 720'000.—** qui figure sous compte n° 200.4529.02.

Les trois mécanismes de plafonnement sont :

- Plafonnement de l'effort : aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de 50 points d'impôts communaux.
- Plafonnement de l'aide : à l'inverse, aucune commune ne peut recevoir plus de 4 points d'impôts communaux.
- Plafonnement du taux : aucune commune ne doit voir son taux d'impôt dépasser le plafond de 85 points.

Notre Commune n'est pas touchée par ces 3 mécanismes de plafonnement.

Alimentation du fonds :

Le montant à verser par chaque commune dans le fonds de péréquation est déterminé en fonction des redistributions décrites ci-dessus. Pour 2012, le nombre de points d'impôts fixés est de **19**, soit pour Vevey un versement de CHF 815'916.— X 19 = **CHF 15'506'100.—**, montant inscrit sous compte n° 200.3529.

En résumé, le coût net pour notre Commune du nouveau système de la péréquation financière intercommunale est de :

✓ Alimentation du fonds de péréquation	CHF	15'506'100.—
✓ Retour du fonds de péréquation	- CHF	13'135'200.—
✓ Dépenses thématiques	- CHF	<u>720'000.—</u>
✓ Coût net	CHF	<u>1'650'900.—</u>

Au budget 2011, le coût net de la péréquation figure pour un montant de CHF 618'000.—.

Il importe de relever que les montants indiqués ci-dessus sont des acomptes calculés sur la base des résultats des comptes 2010 et que le décompte définitif sera établi en été 2013, soit après le bouclage et la vérification des comptes communaux 2012.

5. Croissances

5.1 Charges

Par rapport au budget 2011, les charges s'accroissent de CHF 3'760'500.— ou de 2,77 %.

30 - Autorités et personnel **CHF 43'545'200.—**

Ce poste enregistre une diminution de CHF 455'200.— ou de 1,03 %.

Elle est due :

- > à la suppression des salaires au budget de la garderie « Perle d'Azur » compte tenu du fait que son ouverture est reportée en raison des oppositions déposées contre sa réalisation ;
- > à la légère diminution de l'effectif du personnel.

En ce qui concerne l'indexation des traitements au 1er janvier 2012, le projet de budget tient compte d'un taux de 0,2 %, soit une charge de CHF 80'000.— inscrite globalement au compte n° 200.3011.12 de la direction des finances. Le taux exact de l'indexation 2012 sera calculé sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, de novembre 2011.

31 - Biens, services, marchandises **CHF 24'970'100.—**

Cette rubrique représente le 17,90% des charges totales du projet de budget 2012. Elle diminue de CHF 1'215'700.— ou de 4,64 % par rapport au budget 2011.

La diminution enregistrée résulte d'une réduction des dépenses pour l'entretien du patrimoine communal (immeubles locatif, bâtiments administratifs et routes) et de la mise à zéro des frais d'exploitation de la garderie « Perle d'Azur » en raison du report de son ouverture.

32 - Intérêts passifs **CHF 3'481'000.—**

Ce poste accuse une faible diminution de CHF 58'000.— en regard de 2011. Compte tenu des taux d'intérêt à court terme qui sont très favorables, la Municipalité ne prévoit pas dans l'immédiat des consolidations d'emprunts arrivés à échéance. En 2012, il est prévu de consolider une partie des emprunts à court terme qui ont été conclus en 2010 et 2011, afin de bénéficier des taux favorables du marché, mais le paiement des intérêts n'interviendra qu'une année après la date de conclusion, soit en 2013.

33 - Amortissements **CHF 7'783'100.—**

Les amortissements inscrits dans le budget découlent des préavis adoptés par le Conseil communal jusqu'au 6 octobre 2011. Ils augmentent de CHF 416'100.— par rapport à 2011. Cela signifie que les amortissements des nouveaux investissements votés sont plus élevés que ceux ayant trait aux crédits d'investissement entièrement amortis à fin 2011.

35 - Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques **CHF 36'089'200.—**

Cette rubrique enregistre une augmentation de CHF 4'597'000.—, ou de 14,60 % par rapport au budget 2011.

Cette augmentation est due aux quatre postes suivants :

- la péréquation financière (alimentation du fonds)
- la facture sociale
- la facture des transports publics (extension des lignes du VMCV)
- le financement de la réforme policière.

36 - Aides et subventions **CHF 20'437'200.—**

Cette rubrique enregistre une croissance de CHF 865'900.— qui est due pour l'essentiel à deux postes :

- la subvention à Asante Sana
- les contributions du réseau REVE aux structures d'accueil collectives.

38 - Attributions aux fonds et financements spéciaux **CHF 818'800.—**

Ce poste diminue de CHF 337'000.— par rapport à 2011. Il enregistre :

- le virement au Fonds de réserve des collecteurs de l'excédent de revenus du chapitre 460 – Egouts ;
- l'attribution au Fonds pour l'énergie et le développement durable de la taxe spécifique de 0,2 centime par kWh.

6.2 Revenus

Par rapport au budget 2011, les revenus enregistrent une augmentation de CHF 448'300.— ou 0,33 %.

40 - Impôts **CHF 70'745'000.—**

Le détail des recettes fiscales et des variations annuelles est donné dans un tableau annexé au présent préavis. Le produit des impôts augmente de CHF 2'675'000.— ou de 3,93 % par rapport au budget 2011, en raison de la bascule de 2 points d'impôts de l'Etat en faveur des communes dans le cadre du financement de la réforme policière.

Ce taux retenu en matière de prévision des recettes fiscales est fondé sur la situation économique locale (résultats des entreprises, marché de l'immobilier) et l'augmentation du nombre de contribuables, ainsi que l'évolution enregistrées ces dernières années.

41 - Patentes, concessions **CHF 1'205'000.—**

Ce poste est stable et n'enregistre qu'une faible croissance de CHF 97'000.— par rapport à 2011.

42 - Revenus du patrimoine **CHF 8'990'000.—**

Cette rubrique augmente de CHF 412'700.— ou de 4,81 % par rapport à 2011. Elle résulte d'une augmentation des loyers encaissés (Tours de Gilamont essentiellement). Par ailleurs, il est prévu une adaptation du tarif des places de stationnement (parcomètres sur le domaine public et parking du Panorama).

43 - Taxes, émoluments, produit des ventes **CHF 11'651'400.—**

La hausse enregistrée par rapport à 2011 s'élève à CHF 1'178'300.—. Elle résulte d'une correction de la masse salariale dans le sens où la Municipalité a décidé de fixer, d'une manière générale et sous réserve d'exceptions décidées de cas en cas, un délai d'attente de trois mois avant le remplacement d'un collaborateur démissionnaire ou parti en retraite. La Municipalité a également décidé d'adapter le prix des billets d'entrée à la piscine de Vevey-Corseaux Plage.

44 - Parts à des recettes cantonales **CHF 1'250'000.—**

Ce poste enregistre la part de la Commune (5/12èmes) à l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que l'impôt sur les travailleurs frontaliers. Adaptation des montants en fonction du résultat des comptes de l'exercice 2010.

45 - Participations et remboursements de collectivités publiques **CHF 36'063'800.—**

La forte diminution de ce poste par rapport au budget 2011 (- CHF 3'925'400.—, - 9,82 %) s'explique par :

- la participation de l'Etat au financement de la RAS (prise en charge des frais de fonctionnement du centre budgétaire 705 - Centre social intercommunal qui sont en diminution par rapport à 2011) ;

- la participation des partenaires au réseau REVE en raison du report de l'ouverture de la garderie « Perle d'Azur » ;
- le correctif de la péréquation financière 2011, qui sera versé en 2012, a été revu à la baisse (CHF 750'000.— contre CHF 3'500'000.—) à la lumière du décompte définitif de l'exercice 2010.

46 - Autres participations et subventions **CHF 71'400.—**

Cette rubrique diminue de CHF 1'700.— et n'appelle pas de remarque particulière.

48 - Prélèvement sur les Fonds et les financements spéciaux **CHF 2'196'000.—**

Ce poste est stable et enregistre, en particulier, un prélèvement à hauteur de deux millions de francs sur le Fonds de compensation des incidences financières, suite à la transaction conclue avec la SEVM / Romande Energie.

6. Effectif du personnel

L'effectif du personnel prévu dans le cadre du budget 2012 représente 365,17 postes EPT, soit 3,7 postes de moins que le budget 2011.

Le détail des variations par service figure dans un tableau annexé au présent préavis.

Il convient de relever une diminution de dix postes au CSI – Centre social intercommunal. La dotation du personnel a été revue à la baisse par rapport à 2011 en fonction du nombre de dossiers traités. En cas d'engagement, les salaires seront pris entièrement en charge par le Canton.

7. Conclusions

Si les budgets des dernières années ont pu être mis sous toit sans trop d'efforts, il n'en va pas de même pour 2012. Un signe annonciateur a été le déficit enregistré lors du bouclage des comptes de l'exercice 2010 et la mauvaise surprise apparue lors de la réception du décompte final de la péréquation 2010 en septembre 2011 (rétrocession en faveur de la Commune d'un montant de CHF 536'000.— contre un montant attendu de CHF 3'500'000.—). On peut relever également une diminution de l'autofinancement depuis 2010, élément essentiel du financement de nos investissements qui permet de limiter un recours excessif aux emprunts.

Le point fort du budget 2012 est la divergence entre l'augmentation du coût de la péréquation et de la facture sociale d'un côté, et une stagnation des recettes fiscales des personnes morales de l'autre, qui ont été estimées de manière prudente au vu de la récession annoncée pour l'année 2012 et des allègements fiscaux cantonaux entrés en vigueur en 2010-2011.

Ainsi, comme nous l'avons vu dans ce préavis, la Municipalité a dû prendre des mesures particulières pour limiter le déficit de ce budget (réduction des dépenses d'entretien du patrimoine communal, réduction de la masse salariale par l'introduction d'une vacance des postes d'une durée de trois mois, adaptation de tarifs et émoluments).

La Municipalité demeure attentive à l'évolution de la situation économique et aux conséquences de l'augmentation de la population.

Parallèlement à ce budget, la Municipalité vous présente le plan des investissements et le plafond des emprunts pour 2011-2016. Il s'agira de trouver un juste équilibre entre, d'une part, les besoins d'investissements exprimés et, d'autre part, les possibilités de les financer, en respectant le cadre fixé pour la présente législature.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 29/2011, du 3 novembre 2011, sur le budget communal pour 2012,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2012, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF 139'478'300.—
Revenus	<u>CHF 134'526'300.—</u>
Déficit présumé	<u><u>CHF 4'952'000.—</u></u>

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif Grégoire Halter



The seal of the Municipality of Vevey is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the words 'CANTON DE VEVEY' and 'IMPORTE PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VEVEY'.

Municipal-délégué : M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances et de la sécurité

- Annexes :
- Charges et revenus par direction
 - Charges et revenus par nature
 - Evolution de l'autofinancement 2004-2012
 - Recettes fiscales
 - Recettes fiscales (au taux de 73)
 - Effectif du personnel – Variations par rapport à 2011
 - Evolution du coût de la péréquation intercommunale et de la facture sociale 2006-2012

Commune de Vevey

Budget 2012

Charges et revenus par direction

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	13'496'200	2'992'200	13'125'000	2'028'300	10'753'168.13	1'739'995.80
Direction des finances	33'694'400	101'177'900	32'493'000	98'347'800	29'042'229.86	91'561'388.91
Direction de l'architecture et des infrastructures	4'016'600	656'800	3'216'200	453'300	2'634'038.50	565'598.65
Direction des espaces publics	16'069'800	2'894'800	16'280'000	2'928'700	16'207'273.62	4'056'965.01
Direction de l'éducation	8'378'800	1'182'100	8'767'700	1'357'700	10'162'608.91	1'385'687.15
Direction de la sécurité	6'224'500	1'585'500	5'404'800	1'512'900	4'366'271.15	1'601'950.40
Direction des affaires sociales et familiales	46'123'100	23'034'800	45'478'500	26'602'400	39'453'421.67	18'564'997.65
Direction de la culture	8'625'800	307'700	8'244'600	289'700	7'967'600.07	363'222.15
Jeunesse et sports	2'849'100	694'500	2'708'000	557'200	2'465'048.03	557'754.85
Totaux	139'478'300	134'526'300	135'717'800	134'078'000	123'051'659.94	120'397'560.57
Excédent de charges Excédent de revenus		4'952'000		1'639'800		2'654'099.37
Sommes égales	139'478'300	139'478'300	135'717'800	135'717'800	123'051'659.94	123'051'659.94

RECETTES FISCALES

(en milliers de francs)		BUDGET	BUDGET	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	ECARTS EN %	
		2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	B12-B11	B12-C10
Taux d'impôt communal		73	71	77	77	77	77	77		
4001	Impôt sur le revenu	36'000	33'300	33'066	32'041	30'423	28'685	27'719	8.11%	8.87%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	525	500	378	477	451	481	570	5.00%	38.89%
4002	Impôt sur la fortune	3'200	3'500	2'618	3'643	3'709	3'428	3'228	-8.57%	22.23%
4003	Impôt à la source	3'500	3'300	4'019	1'951	3'871	3'000	3'033	6.06%	-12.91%
4004	Impôt sur la dépense	650	550	626	441	570	510	613	18.18%	3.83%
4011	Impôt sur le bénéfice net	8'900	9'000	8'185	8'869	8'583	7'175	6'311	-1.11%	8.74%
4012	Impôt sur le capital	10'500	10'500	11'225	9'127	10'112	11'857	17'059	0.00%	-6.46%
Sous-total 4011 + 4012		19'400	19'500	19'410	17'996	18'695	19'032	23'370	-0.51%	-0.05%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	550	527	592	432	465	544	0.00%	4.36%
4020	Impôt foncier	3'600	3'600	3'259	3'416	3'210	3'166	3'062	0.00%	10.46%
4040	Droits de mutation	1'500	1'500	1'497	1'365	1'546	2'206	1'631	0.00%	0.20%
4050	Impôt sur les successions et donations	1'600	1'600	838	187	1'747	726	1'726	0.00%	90.93%
4061	Impôt sur les chiens	70	70	60	65	67	63	70	0.00%	16.67%
4064 ¹⁾	Impôt sur les patentes d'appareils automatiques							19		
4090	Impôts récupérés après défalcatons	150	100	158	187	66	73	51	50.00%	-5.06%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	600	600	409	888	590	273	390	0.00%	46.70%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	650	600	682	622	519	360	382	8.33%	-4.69%
Total		71'995	69'270	67'547	63'871	65'896	62'468	66'408	3.93%	6.59%

3301	<i>Défalcations et escomptes</i>	-600	-620	-535	-529	-839	-616	-162
-------------	----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

1) : impôt supprimé et remplacé par un émolument administratif selon la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques

RECETTES FISCALES

(au taux de 73) (en milliers de francs)		BUDGET 2012	BUDGET 2011	COMPTES 2010	COMPTES 2009	COMPTES 2008	COMPTES 2007	COMPTES 2006	ECARTS EN % B12-B11 B12-C10	
Taux d'impôt communal		73	73	73	73	73	73	73		
4001	Impôt sur le revenu	36'000	34'238	31'348	30'376	28'842	27'195	26'279	5.15%	14.84%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	525	514	358	452	428	457	540	2.12%	46.50%
4002	Impôt sur la fortune	3'200	3'599	2'482	3'454	3'516	3'250	3'060	-11.08%	28.93%
4003	Impôt à la source	3'500	3'393	3'810	1'850	3'670	2'844	2'875	3.15%	-8.14%
4004	Impôt sur la dépense	650	565	593	418	541	483	581	14.94%	9.52%
4011	Impôt sur le bénéfice net	8'900	9'254	7'760	8'408	8'137	6'802	5'983	-3.82%	14.69%
4012	Impôt sur le capital	10'500	10'796	10'642	8'653	9'587	11'241	16'173	-2.74%	-1.33%
Sous-total 4011 + 4012		19'400	20'049	18'402	17'061	17'724	18'043	22'156	-3.24%	5.43%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	550	527	592	432	465	544	0.00%	4.36%
4020	Impôt foncier	3'600	3'600	3'259	3'416	3'210	3'166	3'062	0.00%	10.46%
4040	Droits de mutation	1'500	1'500	1'497	1'365	1'546	2'206	1'631	0.00%	0.20%
4050	Impôt sur les successions et donations	1'600	1'600	838	187	1'747	726	1'726	0.00%	90.93%
4061	Impôt sur les chiens	70	70	60	65	67	63	70	0.00%	16.67%
4064 ¹⁾	Impôt sur les patentes d'appareils automatiques							19		
4090	Impôts récupérés après défalcons	150	100	158	187	66	73	51	50.00%	-5.06%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	600	600	409	888	590	273	390	0.00%	46.70%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	650	600	682	622	519	360	382	8.33%	-4.69%
Total		71'995	70'978	64'424	60'934	62'897	59'604	63'366	1.43%	11.75%
3301	<i>Défalcations et escomptes</i>	-600	-620	-535	-529	-839	-616	-162		

1) : impôt supprimé et remplacé par un émolument administratif selon la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques

Ville de Vevey - Budget 2012

Nombre de postes (EPT) prévus au budget 2011 :	365.17
---	---------------

Variations entre l'adoption du budget 2011 et la préparation du budget 2012 (Ces variations sont l'objet de DM)			
--	--	--	--

Service	Secteur	Genre de poste	Postes (EPT)
Augmentations			Total
			+ 3.00
Administration générale	Service du personnel	Gestionnaire des salaires	+ 1.00
Finances	Economie et tourisme	Délégué à l'économie et au tourisme	+ 0.60
Architecture et infrastructures	Administration	Première secrétaire	+ 0.50
Office de l'urbanisme	Administration	Première secrétaire	+ 0.30
Affaires sociales et familiales	Administration	Chef de service	+ 0.50
Culture	Bibliothèque et médiathèque	Employé de bibliothèque	+ 0.10
Diminutions			Total
			- 12.40
Administration générale	Grefe	Chargé de mission	- 1.00
	Service du personnel	Adjoint administratif	- 0.60
Finances	Gérances	Employé d'administration	- 0.50
		Concierge	- 0.10
Architecture et infrastructures		Chef de projet	- 0.10
SIT	SIT	Responsable SIT	- 0.10
Affaires sociales et familiales	CSI	assistant social	- 5.00
Affaires sociales et familiales	CSI	Employé d'administration	- 5.00

Demandes supplémentaires pour le budget 2011			
--	--	--	--

Service	Secteur	Genre de poste	Postes (EPT)
Demandes des services			Total
			+ 5.70
Administration générale	Grefe	Secrétaire	+ 0.50
Finances	Economie et tourisme	Délégué	+ 0.40
Office du développement durable		Secrétaire	+ 0.40
Education	Administration	Adjoint administratif	+ 1.00
Affaires sociales et familiales	Administration des garderies	Chauffeur livreur	+ 0.25
		Employé d'administration	+ 0.40
	Garderie les Marionnettes	Cuisinier	+ 0.40
	Garderie les Cèdres	Aide de cuisine et de maison	+ 0.15
		Employé d'administration	+ 0.40
	Garderie les Ateliers	Aide de cuisine et de maison	+ 0.40
Culture	Musée des Beaux Arts	Huissier gardien	+ 0.20
		Surveillant	+ 1.20
Transfert postes auxiliaires en fixes			Total
			+ 0.00
Créations de postes liées à des obligations légales			Total
			+ 0.00

Nombre de postes (EPT) prévus au budget 2012 :	361.47
---	---------------

Diminution par rapport au budget 2011	- 3.70
--	---------------

Evolution du coût de péréquation intercommunale et de la facture sociale

	B 2012	B 2011	2010	2009	2008	2007	2006
1	Facture sociale facturées aux communes	577'371'300	531'894'400	684'286'807	625'005'763	562'745'316	457'583'665
2	Facture sociale (part communale : 50%)	12'266'800	10'534'300	14'097'225	11'741'818	11'739'521	10'806'428
3	en % de la Facture sociale facturée	2.12%	1.98%	2.06%	1.88%	2.09%	2.36%
	Péréquation intercommunale :						
4	Versement au fonds	15'506'100	14'046'700	10'698'615	10'134'464	10'215'157	9'817'595
5	<i>en points d'impôt</i>	19	18	13	13	13	13
6	Encaissement du fonds	-13'135'200	-12'875'900	-7'752'980	-8'558'173	-7'662'562	-6'115'604
7	Dépenses thématiques	-720'000	-552'800	-722'276	-508'364	-382'775	0
8	Coût net de la péréquation intercommunale	1'650'900	618'000	2'223'359	1'067'927	2'169'820	4'146'202
9	Coût total de la péréquation	13'917'700	11'152'300	16'320'584	12'809'745	13'909'341	14'952'630
10	Population (n-2 pour les budgets)	18'224	17'977	18'224	17'977	17'653	17'084
11	Coût facture sociale par habitant	673	586	774	653	665	525
12	Coût net de la péréquation par habitant	91	34	122	59	123	123
13	Coût total de la péréquation par habitant	764	620	896	712	788	883
14	Valeur du point d'impôt (n-2 pour les budgets)	815'916	772'180	822'970	779'574	785'781	755'200
15	Coût de la facture sociale en point d'impôt	15.03	13.64	17.13	15.06	14.94	11.87
16	Coût net de la péréquation en point d'impôt	2.02	0.80	2.70	1.37	2.76	2.78
17	Coût total de la péréquation en point d'impôt	17.05	14.44	19.83	16.43	17.70	18.94

Le tableau de l'évolution de la péréquation intercommunal et la facture sociale appelle les commentaires suivants :

1. Facture sociale facturée aux communes

Le Canton facture aux communes le 50% du coût de la Facture sociale. Pour 2012, celle-ci comprend les six régimes sociaux suivants :

751.3515.01 : revenu d'insertion (RI) et assurance chômage

751.3515.02 : prestations complémentaires (PC) et hébergement médico-social

751.3515.03 : subventions et aides aux personnes handicapées

751.3515.04 : assurance maladie (LAMal)

751.3515.05 : prestations pour la famille et autres prestations sociales

751.3515.06 : bourses d'étude et d'apprentissage.

L'augmentation de la Facture sociale cantonale de 2006 à 2010 s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires des divers régimes sociaux et des effets de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons).

La diminution enregistrée en 2011 est la conséquence de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales qui a pour conséquence de diminuer le montant de la Facture sociale facturée aux communes, en contrepartie d'une bascule de 6 points d'impôts en faveur de l'Etat.

2. Part de notre Commune à la Facture sociale

La part de notre Commune à la Facture sociale est à la fois liée au montant facturée aux communes et à notre classification financière (classe 0 = commune la plus riche, classe 20 = commune la plus pauvre). Notre Commune s'est vu attribuer les classifications suivantes :

2006 : classe 13.6

2007 : classe 15.6

2008 : classe 15.6

2009 : classe 15.7

2010 : classe 15.4

Selon l'ancien système de la péréquation intercommunale valable jusqu'à fin 2010, la classification financière des communes était établie sur la base des trois critères suivants :

- ✓ l'effort fiscal, soit le rapport entre l'impôt communal et l'impôt cantonal (plus une commune à un taux d'impôt bas, plus elle est classée comme « riche »)
- ✓ la capacité financière, soit le montant des recettes fiscales communales perçues par habitant, au taux d'imposition moyen des communes, et montant par habitant des recettes fiscales conjoncturelles
- ✓ la population.

Avec le nouveau système de la péréquation entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011, la facture sociale est répartie entre les communes sur la base de trois volets de financement :

- ✓ un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales
- ✓ une contribution de la part des communes à fortes capacités financières
- ✓ le solde, par un paiement en points d'impôts.

4. Versement au fonds de péréquation

De 2006 à 2010, chaque commune verse l'équivalent de 13 points d'impôts au fonds de péréquation. Dès 2011, le montant à verser au fonds dépend du montant à redistribuer aux communes.

6. Encaissement du fonds de péréquation

De 2006 à 2010, le montant reçu du fonds de péréquation est déterminé sur la base de la classification financière des communes. Pour notre Commune, on peut observer la corrélation entre notre classification financière et les montants reçus.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale, le montant versé aux communes est calculé sur la base d'un montant par habitant. Plus la population est importante et plus la commune reçoit du fonds. Avec ce nouveau système, les recettes fiscales et le taux d'impôt n'entrent plus en ligne de compte.

7. Dépenses thématiques

Prise en charge (à raison de 75 % au maximum) des dépenses pour le réseau routier et les transports qui dépasse l'équivalent de 8 points d'impôts.

8. Coût net de la péréquation

Le coût net de la péréquation est l'addition des lignes 4, 6 et 7.

C'est en 2006 que ce coût a été le plus élevé en valeur absolue. Cela s'explique par un faible retour du fonds en raison de notre classification financière (13.6).

9. Coût total de la péréquation

Il s'agit de la somme des lignes 2 (Facture sociale) et 8 (Coût net de la péréquation). On peut relever qu'il y a de fortes variations d'une année à l'autre. La diminution enregistrée entre 2010 et 2011 est compensée par la bascule de 6 points d'impôts en faveur de l'Etat.

C'est en 2010 que ce coût a été le plus élevé en valeur absolue, en raison de l'importance du coût de la Facture sociale (684,3 millions de francs).

13. Coût total de la péréquation par habitant

Ce coût est obtenu en divisant la ligne 9 par la ligne 10. C'est en 2010 que ce coût a été le plus élevé, après celui de 2006.

17. Coût total de la péréquation en point d'impôt

Ce chiffre est obtenu en divisant la ligne 9 par la ligne 14. C'est la Facture sociale qui représente la majeure partie du coût de la péréquation.